

Garantie limitée

InFocus Corporation (« InFocus ») garantit que le projecteur (« Produit ») acheté auprès de la société InFocus, d'un distributeur ou d'un revendeur InFocus sera conforme aux spécifications du fabricant et exempt de tout vice matériel ou de main d'œuvre pendant la période de Garantie indiquée ci-dessous. InFocus ne garantit pas que le Produit répondra aux besoins particuliers du client final.

Si le Produit couvert par cette Garantie limitée est défectueux tant en matériaux qu'en fabrication pendant la période de Garantie, InFocus RÉPARERA ou REMPLACERA le Produit, au choix exclusif d'InFocus.

Toutes les pièces et tous les Produits remplacés dans le cadre de cette Garantie deviendront la propriété d'InFocus. La seule obligation d'InFocus est de fournir (ou de payer) toute la main d'œuvre nécessaire pour réparer le Produit déterminé comme étant défectueux pendant la période de Garantie et de réparer ou de remplacer les pièces défectueuses par des pièces neuves ou, au choix d'InFocus, par des pièces remises en état ayant des performances équivalentes ou supérieures aux performances des pièces neuves.

Autres Garanties limitées : Sous réserve des limitations, des exclusions et des dénis de responsabilités, InFocus assure une Garantie suivant les modalités suivantes :

- **Garantie de deux ans pour les pièces et main d'œuvre** - À partir de la date d'achat, InFocus garantit que le Produit sera conforme aux spécifications du fabricant et exempt de tout vice matériel ou de fabrication pendant une période de deux (2) ans.
- **Garantie d'un an pour les accessoires seuls** - À partir de la date d'achat, InFocus garantit que les Produits remplaçables et accessoires seront conformes aux spécifications du fabricant et exempts de tout vice matériel ou de main d'œuvre pendant une période d'un (1) an.
- **Garantie de 90 jours/500 heures de la lampe de rechange** - Les Produits de type lampe compris dans les projecteurs ou achetés séparément en tant que rechange après les achats d'un projecteur d'origine, sont garantis quatre-vingt (90) jours ou 500 heures, le premier des deux prévalant. Pendant la période de Garantie du Produit, InFocus garantit que les lampes de rechange qui sont achetées au moment de l'achat du projecteur, auront une Garantie de 90 jours ou 500 heures, le premier des deux prévalant, à partir de la date à laquelle la lampe de rechange est mise en utilisation.

LIMITATIONS ET EXCLUSIONS DE LA GARANTIE

CETTE GARANTIE ÉNONCE LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'INFOCUS POUR SON PRODUIT. CETTE GARANTIE NE S'APPLIQUE QU'AUX PRODUITS ACHETÉS AUPRÈS D'INFOCUS OU D'UN REVENDEUR AGRÉÉ D'INFOCUS. InFocus n'aura plus aucune obligation aux termes de la présente Garantie si le Produit a été endommagé par suite de mauvais emploi, utilisation abusive, négligence, exposition à la fumée (fumée de cigarettes et autres), accident, contraintes physiques ou électriques excessives, modifications non autorisées (y compris un montage non autorisé), détérioration, altération ou réparation par un tiers autre qu'InFocus ou ses représentants agréés, causes autres que l'utilisation normale ou manquement à utiliser correctement le Produit pour l'usage auquel le Produit est destiné.

Cette Garantie exclut tout nettoyage, réparation ou remplacement du Produit ou des accessoires des composants en plastique entraîné par un dommage purement esthétique ou résultant d'une usure normale. La réparation du Produit hors du cadre de cette Garantie limitée est facturée selon les pièces et la main d'œuvre tarifée à l'heure. Une « démonstration » prolongée du Produit peut entraîner une usure inhabituelle de celui-ci et une démonstration prolongée n'est pas considérée comme un usage normal selon les modalités de cette Garantie limitée.

La Garantie relative aux Accessoires ne couvre que l'accessoire et exclut l'usure normale. La Garantie des Produits de type Lampes exclut la dégradation prévisible de la lampe.

Les Produits remis en état et les Produits logiciels ne sont pas couverts par la Garantie limitée ci-dessus. Veuillez consulter la Garantie limitée pour les Produits remis en état ou la Garantie limitée pour les Produits logiciels pour obtenir des informations de Garantie applicable.

ABSENCE DE RESPONSABILITÉ ET GARANTIES NON STIPULÉES

LA GARANTIE IMPRIMÉE CI-DESSUS EST L'UNIQUE GARANTIE APPLICABLE À CET ACHAT. INFOCUS DÉSAVOUE TOUTE AUTRE GARANTIE, IMPLICITE OU EXPLICITE, NOTAMMENT, MAIS PAS UNIQUEMENT, LES GARANTIES IMPLICITES RELATIVES À LA QUALITÉ MARCHANDE DU PRODUIT ET À SON ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. IL N'EXISTE AUCUNE AUTRE GARANTIE S'ÉTENDANT AU-DELÀ DES TERMES CI-ÉTABLIS ET LA PRÉSENTE GARANTIE NE POURRA ÊTRE NI ÉTENDUE, NI MODIFIÉE, NI CHANGÉE SAUF AU MOYEN D'UN INSTRUMENT ÉCRIT RATIFIÉ PAR INFOCUS. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS DE LIMITATION DE DURÉE POUR LA GARANTIE IMPLICITE. EN CONSÉQUENCE, CERTAINES LIMITATIONS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOTRE CAS.

Période de la Garantie limitée

La période de la Garantie limitée commence à la date d'achat par l'utilisateur final pour la Garantie de deux ans relative au Produit et pour la Garantie d'un an relative aux accessoires. Les modalités de ces garanties limitées ne s'appliquent qu'à l'utilisateur final (première personne ou entité ayant acheté un Produit neuf pour un usage personnel ou professionnel et non dans le but d'une distribution ou d'une revente).

Bénéficiaire de la couverture de la Garantie limitée

Toute personne exerçant une réclamation dans le cadre de cette Garantie limitée doit établir, à la satisfaction d'InFocus, la date d'achat et que le Produit a été acheté neuf. Le bordereau de vente ou la facture montrant la date d'achat du Produit ou de l'Accessoire constitue la preuve de la date d'achat.

Pour obtenir le service de Garantie

Pendant la période de Garantie, l'acquéreur qui exerce ses droits dans le cadre de cette Garantie limitée, doit contacter d'abord 1) InFocus, 2) un centre de réparation agréé par InFocus ou 3) le lieu d'achat d'origine.

Service clientèle InFocus - 1-800-799-9911 ou techsupport@infocus.com

Pour obtenir un service dans le cadre de cette Garantie limitée, il est demandé à l'acquéreur de renvoyer ou de délivrer le Produit défectueux, transport et autres frais pré-payés, au centre de réparation d'InFocus ou à tout autre centre d'entretien agréé par InFocus. Pour le renvoi du Produit à InFocus, un numéro d'autorisation de renvoi (n° RMA) est exigé et doit figurer clairement à l'extérieur de l'emballage d'origine du Produit ou d'un emballage équivalent offrant le même degré de protection. InFocus ou le centre d'entretien autorisé par InFocus renverra le Produit réparé/échangé, frais de port pré-payés, à l'acquéreur.

Pour bénéficier du service de Garantie, les Produits renvoyés doivent être accompagnés d'une lettre écrite qui: (i) explique le problème; (ii) fournit la preuve de la date d'achat; (iii) fournit le nom du distributeur et (iv) fournit le modèle et le numéro de série du Produit. Sur demande de InFocus Corporation ou d'un centre de réparations agréé par InFocus, la preuve d'importation légale doit accompagner le Produit réparé sous Garantie, sinon le Produit doit être renvoyé au lieu d'achat d'origine ou au fabricant (l'acquéreur assume alors toutes les taxes ainsi que tous les frais de douanes et de port) ou bien l'acquéreur doit assumer les frais afférents à la réparation sous Garantie.

Aucune réparation ni échange du Produit ou d'une de ses pièces ne prolongeront la période de Garantie du Produit global. La Garantie portant sur la pièce réparée et la main d'œuvre n'est en vigueur que pendant une période de quatre-vingt-dix jours (90) suivant la réparation ou le remplacement de cette pièce ou pendant la période restante de la Garantie du Produit si celle-ci est supérieure à 90 jours.

LIMITES DE RESPONSABILITÉ

IL EST ENTENDU ET CONVENU QUE LA RESPONSABILITÉ D'INFOCUS, QUE CE SOIT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT, D'UN PRÉJUDICE, D'UNE GARANTIE QUELCONQUE, D'UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE, EST LIMITÉE AU REMBOURSEMENT DU MONTANT DU PRIX PAYÉ PAR L'ACQUÉREUR ET QUE DANS AUCUN CAS, LA SOCIÉTÉ INFOCUS NE POURRA ÊTRE RENDUE PASSIBLE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS SPÉCIAUX, INDIRECTS OU CONSECUTIFS OU DE LA PERTE DES BÉNÉFICES, DES REVENUS OU DES ÉCONOMIES. LE PRIX DÉCLARÉ DU PRODUIT EST UNE CONSIDÉRATION POUR LA DÉTERMINATION DE LA LIMITE DE RESPONSABILITÉ D'INFOCUS.

Limites sur les poursuites judiciaires - Aucune poursuite judiciaire, sous quelque forme que ce soit, se rapportant à l'accord d'achat du Produit ne pourra être intentée par l'acquéreur s'il s'est écoulé plus d'une année depuis l'origine de la cause de cette poursuite judiciaire.

Loi applicable - Toute poursuite judiciaire, indépendamment de sa forme, découlant de l'accord d'achat du Produit est régie par la loi de l'État d'Oregon.

Arbitrage obligatoire - Toute poursuite judiciaire, indépendamment de sa forme, découlant de l'accord d'achat du Produit est soumise à un arbitrage obligatoire.

CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES INDIRECTS OU DIRECTS. EN CONSÉQUENCE, LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOTRE CAS. CETTE GARANTIE LIMITÉE VOUS DONNE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES ET VOUS POUVEZ AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SUIVANT LA JURIDICTION DE VOTRE ACHAT.